



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
جامعة الطارف  
Universitaire d'El-Tarf  
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie



Réf n° : /FSNV / UET/2013

EL TARF le : .....

Université d'El-Tarf  
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

À

Monsieur le Directeur de L'agence Bancaire BDL

**Objet :** Demande d'attribution du droit de change pour une formation de courte durée ou pour un congé scientifique à l'étranger.

Dans le cadre du décret exécutif N98/94 du 03/05/1994 relatif aux indemnités commodataires des frais engagés à l'occasion de missions temporaires à l'étranger, modifié et complété par le décret exécutif n°75/94 du 08/03/1995, et de l'arrêté interministériel du 17/05/2004 déterminant le montant de l'indemnité convertible relative à la formation et au perfectionnement de durée égale ou inférieure à six (06) mois effectués à l'étranger, et l'arrêté interministériel de 08/12/2004 fixant le montant de l'allocation service aux bénéficiaires du congé scientifique à l'étranger et les conditions de son attribution.

Veuillez attribuer le droit de change en faveur de la personne citée ci-dessous représentant le montant de l'indemnité convertible, selon le cas.

- Nom et Prénom de bénéficiaire : .....
- Date et lieu de naissance : .....
- Profession : .....
- Montant de l'indemnité : .....
- Lieu de formation/congé scientifique : .....
- Durée de la mission : .....
- Date début de la formation/congé scientifique : .....
- Date de fin de formation/congé scientifique : .....

**LE DOYEN**